Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260917-DELIB2026_071-DE

Mairie de MAURON
1 Place Henri Thébault
56430 MAURON
Tel : 02.97.22.60.24

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2026

Date de convocation
11/09/2026

Date d'affichage
11/09/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pontivy
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 17 septembre à 19 :00, le Conseil Municipal de la Commune de Mauron s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRIERO Fabienne, Maire.

Présents : Mme BRIERO Fabienne, Maire, M. PIRON Didier, M. LE CALLONNEC Patrice, Mme MERECKAITE-BEKERIS Rasa, Mme BRINGAULT Valérie, M. THIBAULT Brann, M. BRIENT Sylvain, Mme MESLE Denise, M. AUBRIL Eric, Mme DANIEL-URVOY Amandine, Mme DUVALLET Christèle, M. EON Jérôme, Mme MOULINEUF Ursula, M. LAMBERT Didier, Mme PONTABRY Charlyne, Mme CADIER Marie-France, Mme CHESNARD Nathalie, M. LAURENT Christophe

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : M. REYNAUD Gérard à Mme CADIER Marie-France, Mme VENIAT Vanessa à Mme DUVALLET Christèle, M. BLOT Jean-Marc à Mme BRINGAULT Valérie
Excusé(s) : M. DOMBRIE Alan, Mme BINARD Sylvie

A été nommé(e) secrétaire : Mme PONTABRY Charlyne

Ref : 2026_071 **Objet : ACQUISITION PARCELLE AC 245 ADJACENTE AU FONCIER DES HALLES**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.1111-1,

VU le courrier en date du 22/07/2026 de Mme le Maire, qui propose à Mme Jeanne BOIXEL l'acquisition de sa parcelle adjacente à la limite ouest du foncier des Halles, cadastrée AC n°245 et d'une superficie de 443 m², au prix de 8.000 € net vendeur,

VU la réponse de Mme Jeanne BOIXEL en date du 03/08/2026, qui confirme son accord,

VU la demande d'avis adressée à France Domaine,

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC n°245 au prix de 8.000 € net vendeur (soit 18,06 €/m² arrondi) ;

- D'AUTORISER Mme le maire à contacter le notaire de Mme Jeanne BOIXEL, Maître BINARD à Mauron, rémunéré aux frais de la commune, ainsi qu'un géomètre pour borner si nécessaire la parcelle décrite ci-dessus ;

- D'AUTORISER Mme le maire à signer tout document se rapportant à cette opération ;

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260917-DELIB2026_071-DE

- De DONNER tous pouvoirs à Mme le maire pour poursuivre l'exécution ou le règlement de la présente délibération ;

- D'AUTORISER Mme le maire, ou à défaut l'un des adjoints, à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire ;

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Mme Fabienne BRIERO

La secrétaire de séance :
Mme PONTABRY Charlyne

MAIRIE DE MAURON
56430 (Morbihan)